

N° 3 - 19 avril 2016

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

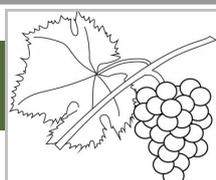
Vigne

A RETENIR CETTE SEMAINE

Mange-bourgeons : Fin de période de sensibilité atteinte ou proche. Activité limitée.

Mildiou : Maturité des oospores acquise au laboratoire.

Tordeuses : Début de vol imminent. Réseau de piégeage en place.



STADES PHENOLOGIQUES



Débourrement du bourgeon, les feuilles s'écartent.

Les conditions climatiques de ces derniers jours ont été favorables au développement végétatif.

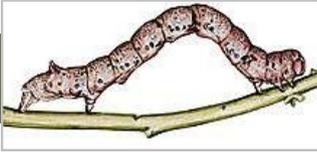
La majorité des parcelles de chardonnay ont atteint le stade 05 « débourrement du bourgeon ». Les plus précoces sont au stade 06 « écartement des feuilles ».

Les parcelles de pinot noir et de meunier sont entre le stade 03 « bourgeon dans le coton » et le stade 05.

La date moyenne décennale de débourrement, calculée sur la période 2006-2015, est le 15 avril. Quelques jours de retard sont donc observés concernant l'année 2016.

REMARQUE : ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 11 au 15 avril sur 170 parcelles de vigne. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.





MANGE-BOURGEONS

Situation

Les dégâts demeurent globalement limités bien que plus importants qu'en 2015. Ce premier bilan provisoire place pour l'instant l'année 2016 au même niveau que 2012 et 2013.

Dans la moitié des parcelles, aucun dégât n'est observé : 52 % des parcelles du réseau sont totalement indemnes au 15/04.

Dans les parcelles qui présentent des ceps touchés, le taux moyen d'attaque est de 5.6 ceps sur 100 avec au moins un bourgeon grignoté.

Sept parcelles du réseau BSV (soit 4 % des parcelles) dépassent le seuil de 15 % de ceps avec au moins un bourgeon évidé.

La situation est similaire sur le réseau Magister.

Analyse du risque

Le risque mange-bourgeons peut être considéré comme écarté dans les parcelles précoces ayant atteint le stade 06, stade de fin de sensibilité.

Dans les parcelles où le débourrement est presque atteint, la phase de sensibilité ne devrait plus être très longue. Ce n'est qu'une affaire de quelques jours, vu les températures douces actuelles.

Dans les parcelles qui sont toujours à un stade végétatif peu avancé (stade 03), l'exposition aux mange bourgeons va se prolonger un peu plus longtemps, d'autant que les prévisions de températures sont à la baisse pour la fin de cette semaine (source Météo France). Dans ces parcelles, réaliser une dernière observation sur 100 ceps (20 séries de 5 ceps) pris au hasard à l'intérieur des parcelles, afin de s'affranchir des ceps de bordure. Cibler en priorité les parcelles à antériorité de dégâts. Tenir compte de l'évolution de la phénologie pour ajuster le risque parcellaire.



*Boarmie fuyant un bourgeon
au stade 06, devenu peu appétant*

Pour rappel : le seuil d'intervention correspond à un niveau d'attaque constaté supérieur à 15 % des ceps présentant au moins 1 bourgeon évidé.



TORDEUSES

Situation

Le réseau de piègeage sera en place au vignoble à partir du 20/04.

La date moyenne de début de vol sur ces 10 dernières années est le 18/04 pour la cochylys et le 20/04 pour l'eudémis.

Le début de vol ne devrait plus tarder.

Analyse du risque

Pour rappel, la pression tordeuses de la 1ère génération est appréhendée à partir des observations des glomérules.



SUIVI BIOLOGIQUE DU MILDIU

Situation

Le suivi biologique indique que la maturité des œufs d'hiver est acquise en conditions contrôlées depuis la fin de semaine dernière (source Comité Champagne).

Rappels des conditions nécessaires à l'enregistrement des contaminations primaires :

- Maturité des organes de conservation du mildiou (œufs d'hiver) : le suivi biologique effectué au laboratoire est un outil permettant de l'estimer.
- Réceptivité de la vigne : stade O6 « écartement des feuilles » atteint ou dépassé.
- Conditions climatiques : pluie d'au moins 2 mm avec une température moyenne journalière généralement égale ou supérieure à 11°C (à 2 mètres sous abri) sur un sol déjà humide.

Stratégie

Cas général, stratégie de lutte classique

Le premier traitement est réalisé en prévention des repiquages (contaminations secondaires). Ce traitement se positionne donc juste avant la sortie des taches si des pluies sont annoncées à cette même période, ou bien avant la première pluie suivant l'apparition des taches.

Cas particulier

La première intervention peut être anticipée en prévention des pluies contaminatrices lorsqu'elles sont annoncées à caractère orageux (pluies battantes, cumuls importants) et que les inflorescences sont visibles (bourgeons au stade « 3-4 feuilles étalées »). L'objectif est alors de prévenir d'éventuelles contaminations directes sur les inflorescences.

Analyse du risque

A ce jour, dans la majorité des parcelles, les conditions nécessaires aux premières contaminations ne sont pas remplies. La phénologie est peu développée et limitante, le stade O6 n'étant pas généralisé au vignoble. Les inflorescences sont encore bien à l'abri, protégées par les premières feuilles.

D'après le modèle Potentiel Système (SESMA), l'EPI (Etat Potentiel Infectieux) est actuellement globalement faible. Il est moyen dans les secteurs ayant été plus arrosés en avril (Côte des Bar, région du Vitryat).

Les prévisions météorologiques prévoient des pluies en fin de semaine, mais avec des températures relativement fraîches (source Météo France). Ces précipitations pourraient être à l'origine des premières contaminations dans les parcelles précoces, mais elles devraient rester marginales.

Actuellement le risque mildiou est faible. Attendre le point qui sera fait dans le prochain bulletin.

EXCORIOSE

Situation

Un état des lieux a été réalisé la semaine dernière sur les différents réseaux parcellaires. Sur le réseau RSBT (163 parcelles observées), 30 parcelles présentent des symptômes d'excoriose. Ces symptômes demeurent toutefois limités : la plupart des parcelles touchées présentent moins de 5 % de ceps avec au moins un rameau atteint.

Géographiquement, les régions au sud du vignoble sont un peu plus concernées : côte des Bar, Sézannais, et coteaux du Petit Morin (source BSV, GDV Marne, Magister). Ces secteurs correspondent aux régions les plus arrosées en avril 2015, pendant la phase de réceptivité de la vigne à l'excoriose.



Bulletin de Santé du Végétal

Vigne

En 2016, les partenaires du réseau SBT Vigne sont : Champagne Veuve Clicquot Ponsardin, CIVC, Cohesis Vigne, COMPAS, Coopérative Champagne Coligny, Champagne Chassenay d'Arce, Coopérative Charles Collin, CSGV, CVC Nicolas Feuillatte, FCM Consultants, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, Chambre d'agriculture de la Marne, Magister, Ets RITARD, SOUFFLET Vigne, STAHL, Union Auboise, Union Champagne, Viti-Concept.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

<http://www.champagric.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>

et de la DRAAF :

<http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



**ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE
CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE :**

Champagne Veuve Clicquot Ponsardin - CIVC - Cohesis Vigne - COMPAS - Coopérative Champagne Coligny - Champagne Chassenay d'Arce - Coopérative Charles Collin - CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - FCM Consultants - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'agriculture de la Marne - Magister - Ets RITARD - SOUFFLET Vigne - STAHL - Union Auboise - Union Champagne - Viti-Concept.

Rédaction : le CIVC avec relecture du GDV Marne, Ets RITARD et DRAAF-SRAL.

Animation du réseau Vigne : Alexandra BONOMEELLI - CIVC. Tél. : 03 26 51 50 62. Courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagric.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.